

Bienvenue

Au CHR de Namur







Home
Clean
Services

**Consacrez-vous à l'essentiel,
délégez les tâches ménagères !**

www.homeclean.be • 081/210.353

Titres-services • Aide ménagère • Repassage



Au cœur de votre région

**Vous avez besoin d'aide à la maison?
Notre équipe peut vous aider à trouver des solutions adaptées à vos besoins.**



Repas chauds

livraison de repas chauds, complets et équilibrés à domicile

Aides familiales

repas, petit entretien, toilettes non médicalisées, soutien, promenades, repassage, ...

Service d'Accompagnement à la Vie Quotidienne

accompagnement pour les courses, les rendez-vous médicaux, le coiffeur, visites de soutien, ...

Pour plus d'informations : 081/51.04.40 (option 1 puis 1)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 10h et de 13h à 14h

www.cpaseghezee.be - maintienadomicile@cpaseghezee.be





CARLIER BOIS S.A.

www.carlier.be

- Bois
- PANNEAUX
- PORTES
- ISOLATION
- PARQUETS
- LAMBRIS
- BLOCS PORTES
- STRATIPIÉS
- PRODUITS COUPE-FEU
- BARDAGES
- TERRASSES BOIS

Salle exposition ouverte le samedi de 9 à 18 h

NEGOCE & LIBRE SERVICE
Av. Albert 1^{er}, 255 - 5000 NAMUR

LIBRE SERVICE
NEGOCE

• Tél. 081/250 330 • fax : 081/250 333

• Tél. 081/250 320 • fax : 081/230 161

E^{dit}o

Chère patiente, cher patient,
Madame, Monsieur,

Vous serez prochainement hospitalisé(e) au CHR de Namur en vue d'une mise au point, d'un traitement ou d'une intervention. Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous et vous souhaitons la bienvenue.

Le patient étant le centre de nos préoccupations, toutes les équipes collaborent étroitement pour vous apporter des soins de qualité et en toute sécurité.

Nous ne comptons pas moins d'une quarantaine de services médicaux spécialisés. Nos unités fonctionnelles sont quant à elles garantes d'une prise en charge pluridisciplinaire visant à répondre aux besoins des patients qui, en raison de leur pathologie, nécessitent l'attention simultanée de plusieurs spécialités.

Un principe fondamental sous-tend l'ensemble de notre mission : le souci de l'humain.

Cette brochure a pour but de vous aider à préparer votre hospitalisation, c'est pourquoi nous vous invitons à la lire attentivement et à l'emporter avec vous car elle contient des informations qui vous seront utiles tout au long de votre séjour.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite d'ores et déjà un excellent séjour au CHR de Namur.

Cordialement,

La Présidence



Parking

06

08

**Avant votre
séjour**

**Votre
admission**

10

Votre séjour

13

18

**Votre
intervention**

Votre sortie

22

Centre Hospitalier Régional de Namur
Avenue Albert 1^{er} 185
5000 NAMUR
info@chrsm.be
www.chrn.be



Appel général: +32 (0)81 72 61 11 - Fax: +32 (0)81 72 68 19
Facturation: +32 (0)81 72 68 40
Gestion des lits: +32 (0)81/72.65.90
Satisfaction des patients: +32 (0)81 72 61 10
Service social: +32 (0)81 72 61 36

Heures de visites

Le CHRN accueille avec plaisir les familles, amis, voisins des malades. Comme chacun le sait, la présence réconfortante de proches durant une hospitalisation joue un rôle très important sur le bien-être des patients. L'hôpital favorise donc les visites, mais les organise en horaires bien définis et ce, afin d'assurer aux patients le repos dont ils ont un besoin évident et la bonne marche des soins.

- Unités d'hospitalisation classique: de 14h à 16h et de 18h à 20h
- Maternité: de 14h à 20h
- MIC (Maternal Intensive Care): de 15h à 19h
- Psychiatrie (Médico-psychologie): de 18h30 à 20h tous les jours et de 14h à 16h30 les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés
- Soins intensifs (USI 1-2-3): de 14h30 à 15h et de 19h à 19h30
- Urgences (hospitalisation provisoire): de 7h30 à 8h, de 14h à 16h et de 18h30 à 19h30
- Unité de crise : Tous les jours de 18h30 à 20h00 et de 14h à 16h30 les mercredis, week-ends et jours fériés.

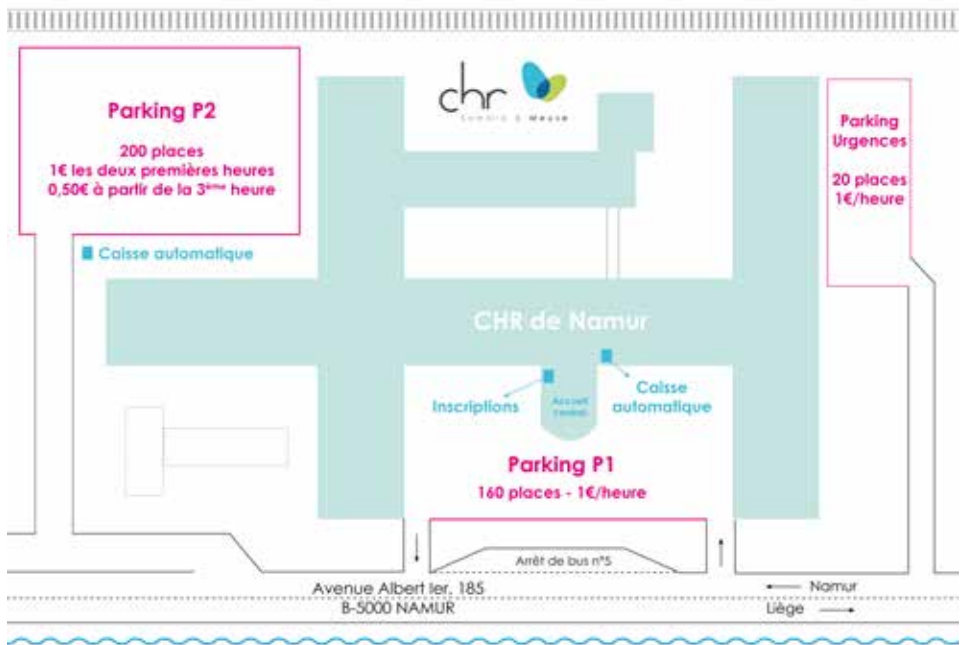
En aucun cas les visites ne doivent fatiguer ou gêner les malades voisins.
Les visites peuvent être limitées ou interdites pour raisons médicales.

Parkings

Plusieurs parkings sont à votre disposition aux abords de l'hôpital.

Tous ces espaces de stationnement sont ouverts 24h/24 et payants de 7h à 21h. Nous vous remercions de respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées et aux véhicules de service. Vous disposez par ailleurs de 15 minutes gratuites pour déposer ou reprendre des patients devant l'accueil central (P1).

Nous vous rappelons que l'accès aux Urgences ne peut EN AUCUN CAS se trouver entravé par des véhicules en défaut de stationnement. Le CHRN se réserve le droit d'enlever les véhicules gênants.



Il arrive malheureusement que ces espaces de stationnement soient saturés. Dans ce cas, nous vous invitons à vous diriger vers la Plaine Saint-Nicolas, à deux pas de l'hôpital. Ce parking de la Ville de Namur est à votre disposition 24 h/ 24.

Si vous venez régulièrement au CHRN dans le cadre d'un traitement en dialyse ou en hôpital de jour oncologique, ou si votre enfant est hospitalisé au centre néonatal, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel. Les informations pratiques vous seront données dans ces services respectifs.

Les bénévoles CHRSM

Les bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre chambre. N'hésitez pas à solliciter leur aide.

Permanences : du lundi au vendredi, les jours ouvrables uniquement, de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h30.

Chaises roulantes

Des chaises roulantes sont à votre disposition dans le hall d'accueil de l'hôpital, à proximité du bureau des bénévoles.

Sécurité

L'hôpital dispose d'agents de gardiennage qui assurent la sécurité générale des lieux 24h/24.

Dans le respect de la loi, des caméras de surveillance ont été installées aux endroits sensibles aux abords et dans l'enceinte de l'hôpital.

Nous vous conseillons vivement d'éviter d'emporter des objets de valeur à l'hôpital. Le CHRN n'est pas responsable en cas de vol, perte, ou dommage occasionné à vos effets personnels. Nous vous invitons à en prendre le plus grand soin.

Le Service de la recette (route 27) est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16. Vous pouvez y effectuer un dépôt de valeurs.

Incendie

Toutes les chambres sont équipées d'un dispositif de détection incendie.

En cas de départ de feu, informez immédiatement le personnel du service et respectez les instructions détaillées sur les panneaux affichés dans chaque service.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hôpital (AR 15/05/90 – 31/03/93).

L'utilisation de percolateur, grille-pain, chauffe-plats, chauffage d'appoint, bougies, ... est également strictement interdite.

L'utilisation des ascenseurs est également interdite en cas d'incendie.

A VANT VOTRE SEJOUR

Pré-admission

En accord avec votre médecin hospitalier, vous avez fixé une date d'entrée en hospitalisation. En règle générale, c'est lui qui, lors de la consultation, contacte, en votre présence, le Service de Gestion des lits afin de réserver votre chambre (1, 2 ou 4 lits).

Au CHRN, nous encourageons vivement la pré-admission. Cette inscription préalable a pour but d'alléger les formalités normalement effectuées le jour de l'admission. Aussi, nous vous invitons à (re)prendre contact personnellement avec ce même service (par téléphone, par e-mail ou en vous rendant sur place du lundi au vendredi de 8h à 17h - «route 60»).

+32 (0)81 72 65 90
gestion.lits@chrsm.be

Nous vous accompagnerons dans vos démarches et nous efforcerons de répondre au mieux à vos questions.

Le choix de chambre

Dans la mesure du possible, votre choix de chambre est, bien évidemment, respecté.

En fonction des entrées en urgence, il arrive cependant que cela ne soit pas toujours le cas, du moins dans un premier temps. Aussi, la veille de votre entrée, le Service de Gestion des lits vous contactera afin de vous préciser quel type de chambre vous aurez le jour d'entrée, ainsi que le montant de la provision à apporter (ces montants sont fixés par le Ministère de la Santé Publique).

Le service de la gestion des lits vous renseignera sur les tarifs en vigueur.

Le formulaire de déclaration d'admission

Depuis le 1^{er} septembre 2004, tous les hôpitaux sont tenus d'utiliser un modèle unique de déclaration d'admission. Ce formulaire a pour but d'informer le patient sur les conditions financières et notamment les suppléments éventuels générés par les choix qu'il va effectuer (honoraires médicaux, choix de chambre, etc). Vous serez invité(e) à prendre connaissance de ce document et à le signer. Un exemplaire vous en sera remis.

Une estimation du coût de votre séjour peut être obtenue auprès du Service de facturation :

info@chrsm.be
+32 (0)81 72 68 40 – 6850
Horaire : de 8h à 12h

Vol, perte ou dommage

Le CHRN n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dommage occasionné à vos effets personnels. Nous vous invitons à en prendre le plus grand soin. Évitez d'emporter des objets de valeur et des sommes d'argent importante lors de votre passage à l'hôpital.

Employeur

Vous êtes tenu d'avertir votre employeur de toute incapacité de travail, qu'elle engendre ou pas une hospitalisation. Un certificat médical doit, légalement, lui être adressé dans les 2 jours ouvrables qui suivent le début de l'incapacité.

Mutuelle

Dès qu'une date d'hospitalisation est fixée, contactez votre mutuelle afin de vérifier si votre dossier est en ordre. Cette démarche peut vous éviter bien des désagréments lorsqu'il s'agira de payer la facture.

La consultation pré-anesthésique

Pour certains patients devant subir une intervention en hôpital de jour, une consultation pré-anesthésique est programmée quelques jours avant l'intervention.

Les patients dont l'entrée est prévue en hospitalisation classique, l'anesthésiste leur rendra visite afin de compléter le dossier et répondre aux questions éventuelles.



VOTRE ADMISSION

Si vous entrez par les urgences

Les formalités administratives seront accomplies dès le lendemain, par une employée du Service des admissions qui se présentera à votre chevet pour compléter votre dossier et vous donner toutes les informations utiles à votre séjour. Les formalités peuvent être réglées par un membre de votre famille au bureau des admissions.

Votre inscription

Dès votre arrivée, nous vous invitons à vous présenter à l'INSCRIPTION (derrière le desk d'accueil) et ce, même si vous avez effectué les démarches dans le cadre d'une pré-admission.

Prenez un ticket « hospitalisation » à la borne située sous les écrans indicateurs.

Nous procéderons aux démarches administratives et répondrons à vos questions.

Munissez-vous de votre carte d'identité, carte ou documents d'assurance, l'attestation de prise en charge en cas d'accident de travail ou de sport et les coordonnées de votre médecin traitant.

Acompte

Lors de votre admission, un acompte (provision) sera demandé suivant le type de chambre choisi et cette demande se renouvellera tous les 7 jours. La facture définitive vous parviendra dans le courant du 2^{ème} mois après votre sortie de l'hôpital.

L'assurance hospitalisation

Une convention de collaboration entre le CHRN et diverses compagnies d'assurances a pour objet l'application du tiers-payant. Plusieurs systèmes sont mis en place à ce jour :

1. Si vous disposez de la Medicaard de DKV, présentez-la au guichet d'admission. La compagnie d'assurance à l'origine de ce système a prévu un espace réservé sur son site Internet afin que le personnel d'accueil au guichet des admissions puisse vérifier votre situation en termes d'assurance hospitalisation. Si tout est en ordre, l'hôpital enverra directement la facture d'hospitalisation à la compagnie d'assurance.

2. Le système Assurcard permet aux patients, via une carte d'accès, d'encoder les données relatives à leur hospitalisation. Il est en outre préférable de vous rendre à cette borne avant de vous présenter au guichet d'admission et de faire le nécessaire préalablement sur le site internet www.assurcard.be ou par téléphone directement auprès de votre compagnie d'assurance. La procédure détermine si vous devrez ou non verser l'acompte normalement réclamé à chaque patient lors de son entrée.
3. Le système Medi-Assistance regroupe les deux compagnies d'assurances suivantes: AXA-IPA (Inter Partner Assistance), Fortis AG. Après confirmation écrite de votre assureur vous donnant droit à l'application du tiers-payant, l'hôpital adressera directement votre facture à votre compagnie d'assurance.
4. Neutra (l'accord préalable est nécessaire).

Nous vous suggérons de contrôler votre couverture et la prise en charge des frais auprès de votre compagnie d'assurance

Votre chambre

Une fois les formalités clôturées, vous pouvez vous rendre dans l'unité de soins dans laquelle vous allez séjourner. A l'étage, signalez votre présence au bureau des infirmières; l'une d'entre elles vous conduira à votre chambre, vous aidera à vous installer confortablement et vous donnera les informations nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

Toujours soucieux du confort des patients, le CHRN rénove, au rythme d'une unité de soins par année, toutes les chambres de l'institution. Toute notre vigilance reste de mise quant aux normes d'hygiène et de sécurité pour nos patients. En outre, notre équipe technique veille à réduire au maximum les nuisances sonores liées aux travaux de rénovation.

Accompagnant(e)

En chambre particulière, un(e) accompagnant(e) a la possibilité de dormir sur place. De plus amples informations sur les modalités pratiques peuvent être obtenues auprès des infirmières de l'unité d'hospitalisation, notamment en ce qui concerne les repas.

La délégation d'une personne de confiance... une aide précieuse

Durant votre séjour, avec votre consentement, vos proches peuvent être informés de votre état de santé. D'un point de vue pratique, l'équipe médicale et soignante peut difficilement consacrer le temps nécessaire à informer chacun de vos visiteurs sur votre pathologie et l'évolution de votre état de santé...

Si, parmi vos proches, il existe une personne en qui vous avez plus particulièrement confiance, celle-ci pourrait être considérée par l'hôpital comme votre « personne de confiance ». Cette personne pourrait, toujours avec votre accord, assister aux entretiens médicaux et ainsi centraliser une information complète qu'elle-même pourrait communiquer à votre entourage. Elle pourrait également vous aider au mieux dans vos démarches, mais aussi vous soutenir efficacement lorsqu'une décision importante doit être prise. Enfin, elle pourra, le cas échéant, formuler ses remarques ou observations à l'équipe médicale et soignante.

Directives anticipées

En Belgique, il est possible d'exprimer des intentions et des refus en matière de soins de santé et de fin de vie dans le cas où on ne serait plus en état de manifester clairement sa volonté (coma, par exemple) en rédigeant ce que l'on appelle une « déclaration anticipée de volonté ».

Il est souvent difficile pour la famille ou les proches d'émettre un avis à la place du malade. Grâce aux directives anticipées, les médecins savent ce que vous auriez souhaité même si vous êtes dans l'incapacité de l'exprimer.

Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration anticipée de volonté sur le portail [belgium.be](http://www.belgium.be):

http://www.belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/fin_de_vie/euthanasie/

Informations complémentaires

<http://www.health.belgium.be/fr/formulaire-designation-personne-de-confiance>

Votre séjour



Le déroulement d'une journée d'hospitalisation

La journée d'hospitalisation est rythmée par un horaire bien établi afin que chaque « acteur » du processus de soins dispose du temps nécessaire pour vous apporter toute l'attention dont vous aurez besoin pour retrouver votre autonomie.

C'est notamment dans ce but que les repas sont servis à heures fixes et que les visites sont autorisées dans un créneau horaire bien déterminé.

Durant votre hospitalisation, vous serez amené à subir divers examens (radio, scanner, écho, ECG, ...). Si vous désirez quitter momentanément votre chambre, prévenez l'équipe infirmière et assurez-vous qu'aucun examen vous concernant n'est prévu durant ce laps de temps.

L'hôtellerie

L'horaire des repas servis en chambre :

petit-déjeuner : 7h30

dîner : 12h00

souper : 17h30

Durant votre séjour, sur demande médicale un(e) diététicien(ne) se rendra à votre chevet afin d'adapter au mieux votre alimentation. Il (Elle) le fera d'office si votre état de santé l'impose (diabétique, insuffisant rénal, épargne digestive ou intestinale...)

Sur demande, un(e) diététicien(ne) peut être consulté(e) afin d'équilibrer au mieux votre alimentation. Elle le sera d'office si votre état de santé l'impose (diabète, ...).

Le nettoyage de votre chambre

Chaque jour, une technicienne de surface reconditionnera votre chambre.

Pour préserver votre bien-être, elle se fera la plus discrète possible. Merci de lui réserver bon accueil !

Votre linge personnel n'est pas pris en charge par ce service.

Brancardage

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer seul(e) pour vous rendre à un examen prescrit durant votre hospitalisation, notre équipe de brancardage se chargera de vous véhiculer, en lit ou en chaise roulante. Il vous ramènera dans votre chambre après l'examen.

Bracelet d'identification

Dès votre hospitalisation, un bracelet d'identification sera placé autour de votre poignet. Il contribue à la sécurité de vos soins et aide à contrôler que vous recevez le bon traitement.



Mieux vivre ensemble...Quelques recommandations

Dans l'intérêt de tous, les patients sont tenus de respecter les règles suivantes :

- Respecter les membres des équipes médicales et paramédicales
- Contribuer à un échange d'informations claires et complètes avec l'équipe médicale et soignante
- Favoriser le bon déroulement des soins
- Prendre connaissance et se conformer aux consignes de sécurité
- Respecter l'intimité et la tranquillité des autres patients (en utilisant la TV et la radio de façon modérée et en évitant les conversations bruyantes)
- Ne pas fumer à l'hôpital (comme le prévoit la loi)

Nous vous remercions de recommander à vos visiteurs de :

- Quitter la chambre lors de soins ou de visites médicales
- Ne pas faire de bruit
- Respecter les horaires de visites
- Éviter d'amener des enfants en bas âge
- Éviter les visites trop longues et de plus de 2-3 personnes
- Ne pas apporter de médicaments, d'aliments ou encore de boissons alcoolisées

Nous vous rappelons que les animaux sont interdits à l'hôpital. De plus, les GSM et smartphones doivent être éteints (et non en mode silencieux) dans l'enceinte de l'hôpital.

Services hospitaliers

Téléphone

Si vous désirez faire des appels avec le téléphone dans votre chambre, signalez-le à l'accueil central. L'hôtesse vous donnera un numéro de code qui vous permettra d'utiliser le poste téléphonique qui se trouve dans votre chambre.

Télévision

Si vous souhaitez la télévision dans votre chambre, signalez-le au bureau des admissions ou à l'accueil central. Nous mettrons à votre disposition une télécommande.

La télévision est gratuite en chambre particulière. En chambre double, elle est facturée 2 €/jour.

Lors de votre départ, c'est à l'accueil central que vous remettez la télécommande.

Vous serez invité(e) à signer un document par lequel vous vous engagez à la restituer. Si celle-ci n'est pas rendue, un montant forfaitaire de 40€ vous sera facturé.

Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour, sauf les week-ends. Si votre hospitalisation est programmée et que vous souhaitez faire suivre votre courrier au CHRN, informez-en la poste.

Si vous désirez poster du courrier, une boîte aux lettres se trouve à l'entrée de la cafétéria.

Une librairie est également à votre disposition dans le hall d'accueil de l'hôpital.

La bibliothèque

Une bibliothèque mobile est opérationnelle au CHRN.

Grâce au dévouement de bénévoles, un passage est effectué une fois par semaine dans les unités de soins. Les livres proposés aux patients sont reconditionnés en permanence afin d'éviter la circulation de germes d'une chambre à l'autre.

Cafétéria

La cafétéria de l'hôpital, située au rez-de-chaussée (couloir central) ouvre ses portes chaque jour ouvrable, de 8h à 17h.

Du petit-déjeuner au repas chaud en passant par les grillades et assiettes

froides, le salad bar et les viennoiseries, les sandwiches garnis et croissants chauds, la cafétéria offre une grande variété de produits.

Modifier les heures dans le paragraphe Le dépôt de valeurs et retrait d'argent par : de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Le wifi

Notre hôpital est équipé d'une couverture de réseau wifi. Cela vous permet d'entrer en connexion Internet à tout moment, depuis votre chambre, et ce tout à fait gratuitement, pour la durée de votre séjour. Nous vous invitons à en formuler la demande à l'accueil central.

Le dépôt de valeurs et retrait d'argent

Vous avez la possibilité d'effectuer un dépôt au Service de la recette, route 27, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h30. Tenez compte de cet horaire au moment de votre sortie!

Un travail d'équipe

Durant votre hospitalisation, vous rencontrerez un grand nombre de personnes, d'horizons différents, oeuvrant toutes dans le même sens: vous apporter la meilleure qualité de soins possible.

Ces collaborateurs sont médecins, infirmiers, auxiliaires de soins, kinés, diététiciennes, psychologues, ergothérapeutes, logopèdes, assistant(e)s sociaux(ales)... Il est probable que vous rencontriez également des étudiants de toutes ces disciplines. D'ores et déjà, nous vous remercions de leur réserver bon accueil.

L'assistance morale laïque et religieuse

La liberté de croire et de penser : une philosophie du CHRN.

Le CHRN, en sa qualité d'hôpital public et donc ouvert à tous, a choisi d'offrir à chacun(e) l'assistance morale de son choix. Un aumônier, un conseiller laïque, un pasteur protestant, un représentant musulman ainsi que des rites orthodoxe et judaïque se tiennent à votre disposition.

Pour les contacter, vous pouvez soit remplir un formulaire à cet effet lors de votre entrée, soit interroger une infirmière à l'étage où vous êtes hospitalisé ou encore vous renseigner à l'accueil.

Un espace de recueillement situé au rez-de-chaussée, face à la cafétéria, est également accessible toute la journée. Une eucharistie y est célébrée tous les samedis à 17h.



VOTRE intervention

A photograph of an operating room. In the center, a large, circular overhead surgical light fixture is being adjusted by a person whose hand is visible. The light fixture has multiple concentric rings of small lights. Below the light, three surgeons are visible, wearing blue scrubs, blue surgical caps, and white face masks. The surgeon in the center is also wearing glasses. In the background, there are two monitors displaying medical images, likely X-rays. The overall lighting is a mix of the bright white light from the fixture and the cooler blue ambient light of the room. A vertical blue bar is on the right side of the image.

Si vous vous sentez stressé(e), signalez-le. L'anesthésiste en tiendra compte dans votre prémédication.

Les médecins et le personnel infirmier sont à votre écoute. N'hésitez donc pas à poser vos questions et faire part de vos inquiétudes éventuelles.

Avant l'intervention

En hospitalisation programmée, les interventions sont parfois prévues pour le lendemain de la date d'entrée. Vous recevrez la visite du médecin qui répondra à vos questions quant au déroulement de l'opération.

Si votre intervention est prévue le jour même de l'entrée, comme c'est toujours le cas en hôpital de jour, vous devez impérativement être à jeun, sans quoi l'intervention sera d'office reportée.

La secrétaire du bloc opératoire se chargera de prévenir votre médecin traitant de la date et l'heure de votre intervention. Un changement d'horaire peut toutefois survenir en fonction des urgences.

Après l'intervention

Votre intervention sera suivie d'une surveillance en salle de réveil voire, aux soins intensifs pour les interventions plus lourdes. Vos proches seront régulièrement informés de votre évolution durant cette période.

De retour dans votre chambre, c'est l'équipe infirmière qui prendra le relais de la surveillance postopératoire afin d'en assurer la continuité la plus efficace possible. Le chirurgien et l'anesthésiste donneront toutes les informations utiles dans ce sens.

La lutte contre la douleur

La douleur est avant tout une épreuve singulière et subjective.

Elle s'articule autour de divers paramètres physiques et psychologiques étroitement liés.

Son intensité est la conséquence directe du vécu de chacun.

Le CHRN s'est engagé dans une démarche qualité visant à mieux prendre en charge **vo**tre douleur au sein de l'institution.

Supprimer totalement la douleur n'est qu'utopie, mais en **réduire l'intensité** dans les limites supportables constitue un souci permanent de l'ensemble du personnel de l'institution.

Pour ce faire, une **réelle collaboration** entre tous les acteurs concernés est essentielle; cette collaboration suppose :

- La **participation** du patient
- la **sensibilisation** et la formation du personnel soignant
- le développement de **projets** particuliers adaptés à chaque unité
- un lien avec l'extérieur que ce soit le généraliste, le kiné, l'infirmière du domicile afin de permettre la continuité des soins.

Lors de votre hospitalisation, un(e) infirmier(e) spécialisée en algologie (gestion de la douleur) peut passer à votre chevet afin d'optimiser au mieux votre traitement.

Il/elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe soignante ainsi qu'avec les médecins spécialistes de notre institution.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, vous pouvez interpellier le personnel soignant de votre unité.

Accompagnement

Les problèmes de santé peuvent influencer fortement le bien-être de chacun. Un état psychologique précaire peut réduire les capacités de la personne à faire face à sa maladie. C'est pourquoi, au CHRN, les équipes de soins sont sensibilisées à accompagner chaque patient selon ses besoins. Les médecins, les soignants et les psychologues travaillent en collaboration pour améliorer la santé de chacun.

Une attention particulière est accordée aux personnes âgées tout au long de leur parcours hospitalier. Les enfants sont de même pris en charge avec les spécificités de leur âge.

Les patients atteints d'un cancer sont également accueillis et soignés avec toutes les compétences nécessaires. Un accompagnement psychologique individualisé leur est proposé ainsi qu'à leurs proches pendant et après le traitement pour améliorer leur qualité de vie. Le CHRN a mis sur pied une équipe de psychologues spécialisés notamment dans l'approche des pathologies cancéreuses. Nous comptons aussi sur l'appui de l'équipe mobile d'accompagnement et de soins continus (EMASC). Tous les professionnels sont sensibilisés à l'accueil et à l'encadrement des personnes malades.

La médiation interculturelle

Un service de médiation interculturelle a été mis en place au CHRN. Il est ouvert à tous. Les langues dans lesquelles nos médiatrices peuvent vous aider sont : l'arabe, l'albanais, le turc, le russe, l'anglais, le néerlandais, l'espagnol, le serbo-croate, macédonien et la langue des signes.

Nous avons également la possibilité de vous assister dans d'autres langues par le biais du système de vidéo-conférence.

Les objectifs sont de :

- Apporter une aide de type interprétariat
- Faciliter les relations entre prestataires de soins et les personnes étrangères ou d'origine étrangère
- Améliorer la communication entre personnes de cultures différentes
- Informer le personnel soignant ou administratif sur les différences sociales et culturelles des patients étrangers
- Informer les patients sur les démarches à suivre en matière de santé

Si vous désirez l'intervention d'une médiatrice interculturelle, vous pouvez vous adresser à l'accueil central ou contacter le service par téléphone au 081/72.61.08 ou par mail à mediation.interculturelle@chrsm.be. Une permanence est assurée tous les jours ouvrables de 8h à 16h.



Hôpital sans tabac

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hôpital (AR 15/05/90 – 31/03/93).

Pour les patients et visiteurs désireux de fumer, un « espace fumeurs » couvert a été aménagé à proximité de l'entrée principale de l'hôpital. Déjà, merci de vous y rendre pour fumer et ainsi, pour le confort de tous, éviter tout encombrement à l'entrée de l'hôpital.

Soucieux de votre santé, le CHRN a également mis sur pied des consultations en tabacologie dont une spécifique pour femmes enceintes. Si vous désirez prendre rendez-vous à cette consultation, en voici les coordonnées :

tabacologie adultes :

+ 32 (0)81 72 69 05

Le Service social

Si vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel ou familial, si vous souhaitez recevoir de l'aide pour effectuer vos démarches administratives (mutuelle, CPAS, pension, allocations, etc) ou encore pour organiser votre convalescence ou retour à domicile, vous pouvez solliciter l'aide du service social.

Si vous voulez rencontrer le travailleur social

à son bureau ou qu'il vous rende visite dans votre chambre, signalez-le à l'infirmière responsable de l'unité de soins qui l'informerait de votre demande. Le service social est présent tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h30 et peut être contacté au 081/72.61.36

Limiter les risques d'infection à l'hôpital

Les mains sont un vecteur de propagation des infections. L'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique est la première mesure pour les éviter. C'est pourquoi tous les soignants se désinfectent les mains préalablement au contact avec les patients. D'autres mesures telles que le port de masque, de gants, de lunettes ou de blouse de protection peuvent également être prises pour protéger, par exemple, une personne aux défenses immunitaires diminuées ou qui représente un risque infectieux.

Podologue

Durant votre hospitalisation, vous pouvez demander le passage de la podologue en vous adressant à l'équipe infirmière de votre unité. Cette prestation sera comptabilisée dans votre facture d'hospitalisation.

Votre sortie



Retour à domicile

Avant votre départ, dont la date et l'heure sont fixées par le médecin en collaboration avec l'équipe infirmière qui vous a pris en charge, veillez à ce que les services administratifs disposent bien de vos coordonnées exactes ainsi que toutes autres informations utiles à la bonne gestion de votre dossier (mutuelle, déclaration d'admission, etc.). Pensez également à rassembler tous vos effets personnels.

La secrétaire de votre unité de soins peut faire appel au service d'ambulances de votre choix si votre état de santé le nécessite.

Dans l'éventualité où vous quittez l'hôpital contre l'avis du médecin, il vous sera demandé de signer une décharge dégageant l'hôpital et le médecin de toute responsabilité. En cas de refus, votre sortie sera considérée comme irrégulière et la responsabilité du CHRN sera totalement dérogée.

Si vous avez séjourné en hôpital de jour, tenez compte du fait qu'il vous est interdit de conduire un véhicule durant 24 heures après une intervention. Pensez donc à demander à un parent ou une connaissance de venir vous chercher.

Le suivi d'hospitalisation

Dans les jours qui suivent votre sortie, un rapport circonstancié sera adressé à votre médecin traitant. Un rendez-vous en consultation de contrôle sera également fixé.

De retour à domicile, il vous est toujours possible de contacter l'hôpital si vous avez des questions ou des inquiétudes.

Des services à votre disposition pour la suite...

Durant votre séjour hospitalier, le Service Social peut vous informer sur les aides à domicile existantes, les services de transport, les centres de convalescence, de revalidation, etc.

Il peut également vous accompagner pour effectuer les démarches nécessaires pour préparer, de manière optimale, votre sortie de l'hôpital. N'hésitez pas à demander, via l'équipe infirmier, le passage du travailleur social.

Convalescence et repos

Le Service social de l'institution dispose de toutes les informations à ce sujet et peut vous aider dans vos démarches concernant un retour à domicile encadré, une admission en maison de repos (et de soins) ou en centre de revalidation.

Données médicales et protection de la vie privée

Toutes les informations que vous confiez aux médecins et autres professionnels de la santé sont protégées par le secret professionnel. Vos soignants ne peuvent pas fournir de renseignements à des tiers (y compris vos proches) ni les laisser consulter votre dossier sans votre accord, sauf exceptions prévues par la loi.

Au cours de votre vie, vous consultez différents dispensateurs de soins (médecins, pharmaciens, hôpitaux, infirmiers, etc.). En donnant votre « consentement éclairé » au partage électronique de vos données de santé, vous acceptez que les personnes qui vous soignent partagent entre elles des informations qui concernent votre santé. En collaborant et en connaissant vos antécédents de santé, elles pourront vous soigner plus rapidement et vous éviter des examens qui ne sont pas nécessaires.

Le consentement éclairé est l'accord que vous donnez en tant que patient pour permettre le partage électronique et sécurisé de vos données de santé entre les personnes qui vous soignent. Ce partage a lieu dans le cadre exclusif de la continuité des soins et respecte les règles de protection de votre vie privée.

Ce sont vos données et elles sont protégées. Vous pouvez à tout moment décider de les partager ou pas.

L'ensemble des données détenues par les professionnels de la santé peuvent être partagées pour autant qu'elles soient utiles à votre prise en charge. Il s'agit par exemple :

- de résultats de prise de sang
- de radiographies
- de schémas de vaccination et de médication
- de médicaments qui vous ont été prescrits et délivrés
- des informations communiquées à votre médecin traitant à l'issue d'une hospitalisation

L'ensemble de ces données forme ce que l'on appelle 'le dossier santé partagé'.

Qui a accès à vos données ?

Les professionnels de la santé avec qui vous avez une relation de soin ou thérapeutique, c'est-à-dire ceux qui vous soignent dans le cadre strict de la qualité et de la continuité des soins. Il s'agit par exemple d'un médecin généraliste ou spécialiste, d'un pharmacien, d'un kinésithérapeute, de personnel infirmier, d'une sage-femme, d'un dentiste ou de personnel paramédical. Cela signifie que le médecin du travail, celui de votre mutuelle ou de votre compagnie d'assurance n'ont pas accès à vos données.

Comment enregistrer votre consentement?

Si vous êtes d'accord sur le principe du partage sécurisé de vos données de santé, vous pouvez enregistrer votre consentement avec votre carte d'identité électronique (carte eID):

- 1.via l'application eHealthConsent
- 2.via votre médecin généraliste, votre prestataire de soins, votre mutuelle, votre pharmacie ou le service admission de l'hôpital
- 3.via le portail patient de certaines institutions ou réseaux de soins

Pour les enfants ne disposant pas de carte d'identité électronique (kids-ID avec un code PIN) ou pour toute autre personne ne disposant pas d'une telle carte, les prestataires de soins, les mutuelles et les services d'admission des hôpitaux sont autorisés à enregistrer votre consentement, si la personne concernée (ou, dans la situation des enfants, ses parents ou tuteurs), le demande (au moyen du numéro d'identification de la sécurité sociale - NISS - de la personne).

Vous pouvez retirer votre consentement par les mêmes canaux décrits ci-dessus.

Sécurité et confidentialité!

Les réseaux électroniques de partage de données de santé sont hautement sécurisés. Ils répondent aux critères de sécurité les plus élevés et tous les accès à vos données sont enregistrés. Toutes les données sont cryptées de bout en bout. Les professionnels de la santé sont tenus par le secret professionnel; la consultation ou l'utilisation non autorisée de vos données de santé est punissable par la loi. Seuls les professionnels de la santé avec qui vous avez une relation de soin ou thérapeutique peuvent consulter vos données. Les modalités d'accès sont d'ailleurs fixées par la section santé du comité sectoriel de la Commission de protection de la vie privée. En outre, les réseaux de santé électroniques veillent à respecter la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et la loi relative aux droits du patient.

Le Réseau de Santé Wallon

Le CHRN, au même titre que tous les hôpitaux wallons participe au RSW (Réseau de Santé Wallon). Il s'agit d'une plate-forme de consultation électronique hautement sécurisée des documents médicaux. Le personnel d'accueil hospitalisation répondra avec plaisir à vos questions.
www.reseaudesantewallon.be

La communication du dossier médical

La loi (22 août 2002) concernant les droits du patient prévoit que le patient a le droit de consulter, sans intermédiaire, son dossier dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours de la réception de la demande, à l'exception des notes personnelles du prestataire et des données concernant des tiers.

Si le dossier contient une motivation écrite de refus de diffusion d'informations (si la communication de celles-ci risque de causer manifestement un préjudice grave à la santé du patient), le patient ne pourra consulter son dossier que par l'intermédiaire d'un praticien professionnel qu'il aura désigné.

Le patient a le droit d'obtenir une copie partielle ou totale du dossier aux mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus et au prix coûtant.

Au CHRN, nous encourageons vivement une procédure simplifiée :

Le patient adresse une demande écrite au Médecin-directeur en précisant ses coordonnées complètes, ainsi que sa date de naissance et les coordonnées du médecin traitant auquel il souhaite que son dossier médical soit envoyé.

La copie du dossier médical envoyée au médecin traitant est gratuite.

Si le patient choisit de se faire représenter par une personne de confiance, celle-ci adressera également une demande écrite au Médecin-directeur avec une photocopie de la carte d'identité du patient.

Cette procédure, telle qu'elle a été établie, a pour objectifs d'éviter une inquiétude chez le malade qui ne comprend pas (tous) les termes médicaux, de permettre une centralisation des données médicales (chez le médecin traitant), de faciliter et de rendre efficace la communication entre médecins spécialistes et le médecin traitant dans l'échange des données et de rendre au médecin traitant son rôle de personne de confiance auprès du patient.

Dr Didier DECAMPS
Médecin-directeur du CHRN
Avenue Albert 1er 185
5000 Namur

La médiation hospitalière

En application de la loi du 22 août 2002, relative aux droits des patients, chaque hôpital qui n'en dispose pas encore est tenu de mettre en place la fonction de médiation hospitalière, à laquelle le patient ou sa famille peuvent s'adresser en cas d'insatisfaction en matière de soins de santé ou de difficulté vécue avec un professionnel de la santé de l'institution.

Au C.H.R.N., le service de médiation existe depuis 1999; il est géré par Mme Lise-Marie KEKENBOSCH, médiatrice hospitalière, que vous pouvez contacter par téléphone au 081/72.70.38 (tous les jours sauf le mercredi et le vendredi, uniquement le matin) ou par mail à lise-marie.kekenbosch@chrsm.be

La médiatrice hospitalière est en quelque sorte le trait d'union entre vous et l'institution. Les rôles du service de médiation sont d'examiner objectivement et en toute indépendance les plaintes des patients, d'enquêter auprès des personnes concernées et de favoriser et promouvoir la communication entre les patients et les prestataires de soins dans une logique de conciliation.

Concrètement, si lors de votre séjour à l'hôpital, vous êtes confronté à l'une ou l'autre difficulté ou si vous avez des questions, parlez-en à l'équipe médicale ou de soins.

Si, malgré ces démarches, vous rencontrez toujours des difficultés, vous pouvez contacter la médiatrice hospitalière, qui mettra tout en œuvre pour trouver une solution rapide à votre problème.

A votre meilleure convenance, celle-ci se rendra dans votre chambre ou vous recevra dans son bureau situé au rez-de-chaussée, afin de vous y entendre. Tous les entretiens sont évidemment confidentiels et aucune démarche ne sera entreprise sans votre accord.



La Commission

Le CHRN a créé une Commission de Suivi des Appréciations de Patients. Celle-ci n'est subordonnée à aucune obligation légale; son existence au CHRN est le fruit d'une réflexion menée en interne visant à améliorer le service apporté au patient.

Toutes les plaintes recueillies au service médiation sont exposées de manière anonyme à cette commission, formée de gestionnaires, des directions et des représentants du corps médical, infirmier et administratif.

Le questionnaire de satisfaction Votre avis compte !

Chaque jour, le CHRN veille à améliorer les conditions d'hospitalisation des patients.

Cette démarche de remise en question quotidienne ne peut aboutir sans votre étroite collaboration. C'est pourquoi nous invitons chaque patient(e) à remplir, au moment de sa sortie, un formulaire d'appréciation. Ce formulaire regroupe une série de questions portant à la fois sur l'accueil, les contacts avec les médecins et l'équipe soignante durant l'hospitalisation, la qualité des soins reçus, la qualité des repas et des autres services proposés.

L'ensemble des réponses obtenues est régulièrement analysé afin de rencontrer au mieux vos attentes.

Ce questionnaire est délivré à chaque patient(e) lors de son séjour. Remplissez-le ... Votre avis compte !

Le don d'organes et de tissus

Altruisme, générosité et solidarité sont les termes qui caractérisent le don d'organes.

Ce don qui consiste à accepter que soient prélevés de votre corps, après votre décès, des organes ou de tissus, permet de sauver la vie ou d'améliorer la qualité de vie de nombreux patients de tous âges, atteints d'affections graves.

La loi du 14/02/87 donne la possibilité d'effectuer des prélèvements d'organes ou de tissus sur toute personne cérébralement décédée, n'ayant pas marqué son refus, de façon explicite, de son vivant.

Lorsqu'un décès survient dans une famille, il est très pénible pour les proches d'envisager la question du prélèvement d'organes. Qu'aurait-il ou qu'aurait-elle souhaité ?

Faire connaître sa position en faveur (ou son refus) d'un don d'organes épargne bien des difficultés et fait gagner un temps précieux aux équipes médicales qui coordonnent les dons d'organes.

En cas d'absence de toute déclaration, c'est la règle du consentement présumé qui prévaut, autrement dit «qui ne dit mot consent». Les proches (famille, conjoint) peuvent cependant s'opposer au prélèvement.

Afin de clarifier cette question délicate, retenons que toute personne majeure peut se rendre à l'administration communale de son domicile et y déclarer son consentement ou son opposition à tout prélèvement d'organes ou de tissus, après son décès.

Votre volonté sera ainsi respectée et vos proches seront ainsi dispensés de faire ce choix difficile à votre place.

www.don-organe.net

Pour tous renseignements, si l'une ou l'autre question subsiste, contactez l'asbl Association Espoir, C/o Monsieur Simon GEBER, Avenue Mozart 10 bte11 à 1180 BRUXELLES

Tél/ fax: 02/344.51.53.

Frais de séjour (modalités de paiement, votre facture ...)

Lors de votre admission, un ou plusieurs acompte(s) vous a été demandé suivant le type de chambre choisi (provision). La facture définitive vous parviendra dans le courant du 2^{ème} mois après votre sortie de l'hôpital.

En cas de difficultés financières, un plan d'apurement est envisageable. Pour tous

renseignements, le Service de facturation est à votre disposition au 081 72 68 40 : de 8h à 12.

Chaque année, le CHRN consacre un budget considérable en achats, rénovations et réparations afin que les locaux, le mobilier et les équipements divers mis à disposition des patients et visiteurs soient à la hauteur des attentes de chacun. Merci d'en prendre le plus grand soin.

Entreprise d'orthopédie avec plus de
50 ans d'expérience.

Travail sur mesure dans notre propre
atelier. Réparations et modifications
sur place.

Prothèses - Orthèses - Bandages -
Chaussures orthopédiques -
Semelles orthopédiques - Aides à la
marche - Chaises roulantes - ...

Uniquement sur rendez-vous,
en semaine de 9h à 17h.

Rue de l'Institut 5, 5004 Bouge
T.: 081/ 22.00.59
info@ovh-orthopedie.be
www.ovh-orthopedie.be



ORTHOPEDIE

Transport de personnes à mobilité réduite



Sur rendez-vous, de porte
à porte, 7 jours sur 7 de
6h30 à 22h

081/21 21 01
info@handicapmobilitte.be

- Déplacements professionnels, loisirs, transports à but médical
- Transport vers les centres de soins (dialyse, chimio-radiothérapie, réadaptation) avec remboursement par la mutuelle

Tous nos véhicules
sont équipés pour le
transport des chaises
roulantes.

www.handicapmobilitte.be

Handicap et Mobilité asbl,
Rue de la première Armée Américaine, 159 – 5100 Wépion



Le Centre Public d'Action Sociale de Gembloux

SAINT JOSEPH

Maison de repos et de soins située
dans un cadre de verdure

Structure de
70 lits dont 38 lits MRS
2 lits court-séjour

22, Rue de la Marache
5031 GRAND LEEZ
Tél : 081/25 33 01

LA CHARMILLE

Maison de repos et de soins située
dans un parc proche du centre

Structure d'accueil
de 71 lits dont 45 lits MRS
55 chambres privées et
8 chambres à 2 lits
complètement rénovées

9, rue de Chapelle Marion
5030 GEMBLoux
Tél : 081/62 72 41

LA MARACHE

5 logements Résidences-services
2, Rue Maugré • 5031 GRAND LEEZ
Tél : 081/25 33 01

La Seigneurie, pour une retraite heureuse.

78 APPARTEMENTS ET STUDIOS

vous offrent Confort - Sécurité - Indépendance

AU CŒUR DU VIEUX NAMUR

À deux pas des commerces, des cinémas,
du Théâtre Royal, de la Maison de la Culture,
de l'UTAN et de ses multiples services Senior.



La Seigneurie

Galerie Jardin d'Harscamp 4, bte 80, 5000 Namur
Tél. 081/231.323 • www.laseigneurie.be



CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE DE NAMUR

Carine DURAY | 0496 41 11 84

Psychothérapeute familiale et systémique spécialisées abus -
violences conjugales et familiales

Sylvie Corvillain | 0477 56 96 93

Psy + orientation psychodynamique

Noémie Nielens | 0476 05 38 96

Psy et thérapeute familiale syst + TCC

Laura Longuillier | 0498 15 05 05

Conseillère conjugale

Sami Ouali | 0473 99 07 57

Coach

Individuel – Couple – Famille

www.psynamurduray.be

<https://centre-de-psychotherapie-de-namur.business.site/>

Rue des Cillets, 25 – 5020 Vedrin



TOUS TYPES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE.

**MASSET - MESTACH Marlène (Equipe).
0475/38.30.31**

**LA BRUYERE (SAINT-DENIS, BOVESSE, MEUX, RHISNES)
GEMBLOUX (LONZÉE, BEUZET, ISNES, GRAND-LEEZ)**

**POUR LES INFIRMIÈRES À DOMICILE, NOUS NOUS OCCUPONS
ÉGALEMENT DES TARIFICATIONS. INFOS : 0472/24.46.27**



**Engineers and Consultants
for People and Nature**



**Engineers and Consultants
for People and Nature**

Groupe d'Ingénierie multidisciplinaire et de consultance, actif dans les domaines du Bâtiment et des Infrastructures, de l'Environnement et principalement des Hôpitaux et des Maisons de Repos.

• Site de BRUXELLES
Bld du Souverain, 360
1160 BRUXELLES
Tél. 0 2 343 83 00

• Site de LIEGE
Route du Condroz, 404
4031 LIEGE
Tél. 0 4 366 60 40

• Site de NAMUR
Rue de la Pavée, 5 bte 3
5101 NAMUR
Tél. 0 81 20 06 61

E-mail: info@ellyps.com • www.ellyps.com

orthopédie



TOUSSAINT

AU SERVICE
de votre mieux-être !

www.orthopedie-toussaint.be

Bandagisterie

Matériel médical

Fauteuils roulants

Prothèses - orthèses

Maintien à domicile

Chaussures orthopédiques

Semelles thérapeutiques

Agréés toutes mutuelles
et assurances



CHR Namur Consultations
Locaux S1-40-29-A et S1-40-29-B.

Orthopédie
TOUSSAINT

Atelier de fabrication
Rue de Rabiseau 8
6220 FLEURUS • T. 071 82 39 10

Rue Van Opré, 11
5100 JAMBES • T. 081 31 18 18

Rue de Montigny, 23
6000 CHARLEROI • T. 071 31 41 12

Route de Philippeville, 8
6120 NALINNES • T. 071 21 78 86

Avenue Herbofin, 13
6800 Libramont • T. 061 23 24 17

Rue de la Station, 118
7090 BRAINE-LE-COMTE • T. 067 55 66 17





WWW.ASDNAMUR.BE



Vous rentrez à la maison suite
à une hospitalisation ?
Vous avez besoin d'aide
au quotidien ?



Nos professionnels qualifiés vous proposent une solution adaptée à vos besoins

- Infirmier(e)
- Aide soignant(e)
- Aide familiale
- Aide ménagère sociale
- Garde à domicile
- Garde enfants malades

Nos coordinatrices sont également disponibles pour vous aider à mettre en place les services adéquats pour vous permettre de continuer à vivre au sein de votre lieu de vie.

Déjà **4000 personnes** prises en charge
chaque mois en province de Namur!

Et vous ?



**AIDE & SOINS
A DOMICILE**

Avenue de la Dame, 93 - 5100 Namur
Accessible 7j/7 et 24h/24
081 257 457
centre.namur@asd-namur.be



Résidence Anaïs – Résidence Les Alizés



- | Maisons de standing à taille humaine | Ambiance chaleureuse |
- | Chambre avec téléphone et télédistribution, cabinet de toilette et WC privé |
- | Salons, air conditionné, terrasses, parc arboré d'un hectare |
- | Cuisine bourgeoise et diététique |
- | Salon de coiffure |
- | Animations diverses |
- | Office religieux |

361 Route de St Gérard – 5100 Wépion • Avenue Sart Paradis, 57/59 – 5100 Wépion

081 46 28 78 - 0497 46 34 92

residence.anais@skynet.be



BLANCHISSERIE

DUMOULIN

un sentiment de bien-être



Chez nous, vous trouverez la fiabilité du service combinée à l'efficacité d'une qualité professionnelle. Forts de cinquante ans d'expérience, nous utilisons les techniques les plus modernes pour répondre à toutes les demandes, en toute circonstance.

La Blanchisserie DUMOULIN donne la priorité au client et est l'une des blanchisseries les plus performantes et compétitives.

Rue du Textile 13, 7780 Comines.
Tél. 056 85 45 85 • Fax 056 85 45 80 • e-mail: blanchisserie@dumoulin.be



VOUS SOUHAITEZ ÊTRE PRÉSENT
DANS LA PROCHIANE ÉDITION?
N'ATTENDEZ PLUS!

REDLINE
«Office de l'Orangerie»
15, rue Colleau
1325 Chaumont-Gistoux
T: + 32 (0)10 88 17 90
Fax: + 32 (0)10 88 97 48
www.redline-communication.be

Entreprises générales
DHERTE S.A.
NAMUR
Travaux publics & privés



TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS
Rue de l'Abbaye, 20 | 5000 Namur | T. +32 (0)81 73 64 67 | Classe D6
www.dherte.be



AMBUTEAM S.P.R.L

Ambulance
0473 42 20 88

Pour toutes urgences
Transferts médicalisés
Transferts inter-cliniques
Retours à domicile
Manifestations sportives
Consultations - Examens

Route de Cortil-Wodon 87 - 5310 Leuze
Fax : 081 51 34 84
ambuteam@belga.com.net
www.ambuteam.user.fr



Maison MERCIER

Sambreville • 5060 • TAMINES
RUE DE LA STATION 52

071 773389

Visitez notre site www.maisonmercier.be

BANDAGISTERIE • ORTHOPEDIE
BAS MEDICAUX • PROTHESE de SEIN
CHAUSSURES & MULES ORTHOP.
MATERIEL D'AIDE & DE SOINS
CORSETERIE • LINGERIE



Agréé mutuelles et organismes assureurs

Edgard HALIN & FILS s.a.

**ENTREPRISE DE PEINTURE
ET DÉCORATION**

Avenue de Namur, 88
5590 Ciney
Tél : 083 21 25 64
083 21 52 75
Fax : 083 21 65 94
Ehalin.fils@scarlet.be



Formation d'infirmier(e)
hospitalier(e) en 3 ans
et demi (après une
sixième année secondaire)

15 place Louise Godin, 5000 Namur
Tél : 081/72 34 80
www.ecnas-sainte-elisabeth.be

**Centre
capillaire &
d'esthétique**

fleurus.lecheveu.be
www.rp-wigs.com

Rue Plomcot, 6
6224 Fleurus
071 81 19 94

info@centrecapillaire.be

Ouvert du Lu. au Ve. de 9h à 18h
et le Sa. de 8h à 17h

Découvrez nos PERRUQUES & TURBANS d'exception !
LE PLUS GROS STOCK DE BELGIQUE



Profitez de la vie, Vitaltel veille sur vous !

Vous vivez seul(e) à la maison ou votre conjoint(e) doit s'absenter ?

De jour comme de nuit, nous sommes à vos côtés. Malaise, chute, intrusion, prise de médicaments ou tout simplement besoin d'un contact ?

Vitaltel est là quand vous en avez besoin car la télé-assistance, c'est notre métier.



Contactez-nous !

078 15 12 12

www.vitaltel.be



VITATEL

Télé-assistance 24h/24

SOLIDARIS VOUS REMBOURSE LA LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL

Pendant 3 mois

Aérosol, béquilles, tribune,
chaise percée, matelas alternating,
lit électrique, tire-lait, chaise roulante,
compresseur matelas, lève-personne.

À retrouver dans votre brochure

PHARMACIS



Plus d'infos :
www.solidaris.be

 **Solidaris**
Votre santé mérite le meilleur

Télépronam...



... la sécurité
au bout du doigt !

TELEPRONAM

**Service de télégilance
de la Province de Namur**

Rue Martine Bourtonbourt, 2 - 5000 NAMUR

Tél.: 081 / 72 95 10 - Fax : 081/ 77 69 73

telepronam@province.namur.be

www.province.namur.be

Offrir à tous nos membres
une couverture hospitalisation



Nous, on appelle ça
la solidarité
mc.be/hospi-solidaire

